

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS76

présenté par
Mme Clergeau, rapporteure

ARTICLE 27

À l'alinéa 27, après le mot :

« justice »,

insérer les mots et la référence :

« ou par un accord ou un acte respectivement mentionnés aux 1° et 2° du IV de l'article L. 523-1, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la loi de modernisation de la Justice du XXI^{ème} siècle.